



NORMES ÉDITORIALES DE LA COLLECTION « ACTES » DE LA MSH PARIS-SACLAY

1. TEXTE

1.1 Typographie

- Les majuscules doivent être accentuées (À, É, È, Ê, etc.).
- Le chiffre des siècles est à mettre en petites majuscules (1^{er} siècle, XIX^e siècle), suivi de « e » en exposant (et non XIX^{ème} siècle).
- Les nombres ordinaux qui apparaissent en chiffres sont suivis de « er », « re » ou « e » en exposant : 1^{er}, 1^{re} (et non « 1ère »), 12^e.
- Il faut une espace insécable entre le nombre et le signe % (100 %), ainsi qu'en séparation des milliers et des millions (2 000, 10 000, 25 000 000). En français, une espace insécable est placée avant les signes de ponctuation suivants : « ; », « : », « ? », « ! ».
- Les tirets de parenthèse sont des tirets semi-cadratin (–) : une espace insécable est insérée entre le tiret et le texte en ouverture et en fermeture (– exemple –).

1.2 Écriture inclusive

- Utilisation du point médian¹ lorsque l'écriture inclusive est employée (auteur·e·s).
- Privilégier les formes neutres quand cela est possible (« journalistes » au lieu de « rédactrices et rédacteurs »).

1.3. Citations

- *Citations de moins de 4 lignes* :
Les citations sont encadrées par des guillemets français (« exemple »). Les guillemets à l'intérieur des chevrons français sont des guillemets anglais (“exemple”), sans espace entre le signe et le texte.
- *Ponctuation* :
 - Quand la citation est entièrement fondue dans le texte, le point final est à l'extérieur des guillemets.
 - Quand la citation est fondue dans le texte mais se termine sur une phrase complète, le point final est aussi à l'extérieur des guillemets. Mais si la citation se finit sur un autre signe de ponctuation (point d'exclamation, point d'interrogation, points de suspension), celui-ci est conservé à l'intérieur des guillemets, qui sont quand même suivis d'un point final.
 - Quand la citation constitue une phrase complète, introduite par deux points, on met une majuscule au premier mot de la citation, et le point final se situe à l'intérieur des guillemets.
 - La ponctuation propre à chaque langue doit être utilisée. En français, il faut une espace insécable avant le point d'interrogation, le point d'exclamation, le point-virgule et les deux points.
- *Citations de plus de 3 lignes* :
Les citations longues (de plus de 3 lignes) seront sorties du texte, mises dans un caractère plus petit (taille 10), décollées à 1 cm de la marge de gauche. Elles ne seront pas encadrées par des guillemets.
- *Intervention de l'auteur·e de l'article* :
 - Les interventions de l'auteur·e dans le texte d'une citation (omissions, ajouts ou modifications de mots ou de lettres) seront indiquées entre crochets. Les coupures de texte seront signalées par [...]. Ne pas oublier la ponctuation, avant ou après la coupure.
 - Tout terme douteux (faute, coquille, etc.) doit être suivi de l'adverbe latin *sic* entre crochets [*sic*].
- *Les citations en langue étrangère* :
 - Les citations en langue étrangère sont à mettre en italique.
 - Les mots étrangers au sein du texte français doivent être mis en italique. Mais si un appel de note suit le mot, il sera redressé en romain : *like that*⁹.

¹ Raccourci clavier : alt + 0183.



– Appels de notes de bas de page :

Les appels de note se placent systématiquement avant les signes de ponctuation, en exposant : ainsi¹. ainsi², ainsi³ : ainsi⁴ ; ainsi⁵ ? ainsi⁶ ! « ainsi⁷ ». « Ainsi⁸. »

2. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

– Les références citées sont appelées dans le texte entre parenthèses de cette façon : (Zubrowska, 1958), (Tarama dir., 1999 ; Else & Vire eds, 1994) et (Arendt 1951 [2005]) lorsqu'une nouvelle édition est mentionnée. – Si des indications de pages sont précisées, utiliser deux points : (Allais, Bernard & Charles, 2013 : 4-10).

– Il est vivement conseillé d'éviter les mentions *loc. cit.* ou *op. cit.*, *id.*, *ibid.*, etc. À partir de quatre noms d'auteurs, citer le nom du 1^{er} auteur suivi de *et al.*

– La liste des références citées dans le texte (**ET UNIQUEMENT CELLES-CI**) figure en fin d'article, sous le titre « **Références bibliographiques** », avec les mêmes consignes de formatage que pour le reste du texte (police, taille, espacement, etc.).

2.1. Organisation

– Elle est organisée par ordre alphabétique, par noms d'auteurs et par ordre chronologique pour un auteur donné. S'il y a plusieurs références la même année, ajouter a, b etc.

– Si un auteur déjà cité seul figure également comme premier auteur de textes collectifs, l'ordre des textes est le suivant : textes de l'auteur seul classés par ordre chronologique, suivi des textes du même auteur avec des co-auteurs, classés par ordre alphabétique.

– Dans cette liste, inscrire TOUS les noms des auteurs, dans l'ordre d'apparition de la page de titre de l'ouvrage, simplement séparés par une virgule.

2.2. Pour la référence d'une monographie

Taper successivement le NOM de l'auteur (en petites majuscules accentuées)² et son prénom en entier en minuscules, l'année de publication originale [l'année de la nouvelle édition si le cas se présente], *Le Titre* en italique, le lieu d'édition (dans sa langue d'origine), l'éditeur. Si un numéro de collection est donné à l'ouvrage, l'indiquer entre parenthèses après l'éditeur et avant le point final.

Ex. : PICCIRILLO Michele, *Chiese e mosaici della Giordania settentrionale*, Jerusalem, Franciscan Printing Press (Studium Biblicum Franciscanum. Collectio Minor 30).

Ex. : DURKHEIM Émile, 1922 [1993]. *Éducation et sociologie*, Paris, PUF.

2.3. Pour la référence d'un article de revue

Indiquer dans l'ordre : L'AUTEUR (NOM Prénom), l'année de publication. « Le titre de l'article entre guillemets français », le *Titre* de la revue en italique, le volume ou tome (et le n° entre parenthèse si le cas se présente), les numéros de pages précédés d'un seul p. (et non « pp. »). Ajouter le DOI après lorsqu'il est connu.

Ex. : BALMELE Catherine, GAUTHIER Marc & MONTURET Raymond, 1980. « Mosaïques de la villa du Palat à Saint-Émilion », *Gallia*, 38 (1), p. 59-96.

2.4. Pour la référence d'une contribution à un ouvrage collectif

Suivre la même procédure, mais ajouter *in* en italique avant le nom du coordinateur de l'ouvrage collectif, dont on ne donne que l'initiale du prénom avant de donner son nom, suivi de (dir.), (éd.) en français, (eds) en anglais et au pluriel.

Ex. : RÖSLER Wolfgang, 1995. « Wine and Truth in the Greek *Symposium* », *in* O. Murray & M. Tecusan (eds), *In vino veritas*, London, British School, p. 106-112.

2.5. Pour la référence d'un article en ligne (revue en ligne, journal, blog)

Auteur (NOM Prénom), année de publication ou de mise à jour. « Titre », *Nom de la revue/site internet* [En ligne], numéro(s) du volume, numéro de page (lorsqu'il y en a). Date de mise en ligne (si date connue), date de consultation entre parenthèses. Adresse URL ; DOI (si connu).

² Sous Word (Windows) : Accueil > Police > cocher « Petites majuscules ». Sous Pages (Mac) : Texte > Style > Options avancées (à droite des touches Gras, Italique) > Majuscules > cocher « Petites maj. »



Ex. : LUCKEN Christopher & JAQUIERY Ludvine, 2014. « Harmonie et disharmonie », *Médiévales* [En ligne], 66, p. 7-24. Mis en ligne le 05/07/2016 (consulté le 30/10/2016). URL : <http://journals.openedition.org/medievales/7181> ; DOI : 10.4000/medievales.7181

2.6. Pour la référence d'un numéro spécial de revue

Le titre du numéro spécial apparaîtra entre guillemets français, le nom de la revue en italique, le numéro du volume précédé de la mention « n° sp. » (pour « numéro spécial »), « h.-s. n° » (pour « hors-série numéro ») ou « suppl. n° » (pour supplément numéro).

Ex. : COHEN Joseph & ZAGURY-ORLY Raphaël (dir.), 2015. « Heidegger et “les Juifs” », *La Règle du jeu*, n° sp. 58-59.

2.7. Pour la référence des actes de colloque

Ex. : LANCEL Serge (éd.), 1985. *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord*, actes du 2^e Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, réuni dans le cadre du 108^e Congrès national des Sociétés savantes (Grenoble, 5-9 avril 1983), Paris, Éd. du CTHS (Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Nouvelle série 19 B).

Ex. : FERCHIOU Naidé & GABILLON Aimé, 1985. « Une inscription grecque magique de la région de Bou Arada (Tunisie) ou les quatre plaies de l'agriculture antique en Proconsulaire », in G. Lancel (éd.), *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord*, actes du 2^e Colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, réuni dans le cadre du 108^e Congrès national des Sociétés savantes (Grenoble, 5-9 avril 1983), Paris, Éd. du CTHS (Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Nouvelle série 19 B), p. 109-125.

2.8. Pour la référence d'une thèse de doctorat

NOM Prénom, année (de soutenance). *Titre*, thèse de doctorat, sous la dir. de (nom du dir. de recherches), Ville (sauf si le nom de la ville est compris dans le nom de l'université), Université de ...

Ex. : TAKIMOTO Miwa, 2017. *Représenter l'espace habité par les dieux ? La Méditerranée de la mosaïque aux Îles d'Ammaedara (Haïdra, Tunisie)*, thèse de doctorat, sous la dir. de Fr. Baratte & F. Béjaoui, Université Paris-Sorbonne (Paris IV) & Université de Tunis.

Rappel : Merci de veiller à ce que toutes les références de la bibliographie correspondent à des références citées dans le texte, et *vice versa*.